



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question au Gouvernement n° 2280

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Monique Papon.

Mme Monique Papon. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, concertation et le dialogue entre la Caisse nationale d'assurance maladie et les médecins portent leurs fruits. Un accord est intervenu sur la mise en place de conventions médicales qui se substituent à la convention unique de 1993, et nous nous en réjouissons.

Le plan dont vous avez pris l'initiative avec M. le Premier ministre est actuellement à l'œuvre. Nous savons la part que vous avez prise dans les discussions avec les professionnels de santé, qui sont tous animés par un réel souci de responsabilité.

Cette importante étape franchie, pouvez-vous nous donner des précisions sur celles qui sont à venir et visent à garantir à tous les Français une médecine de qualité, dans un nécessaire esprit de maîtrise des dépenses de santé ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame la députée, un accord de principe est effectivement intervenu entre les caisses et certains syndicats médicaux: il permet, avec deux conventions tenant compte des spécificités de l'exercice généraliste et de l'exercice spécialiste, de garder un large tronc commun. Les trois quarts des dispositions sont communes et il y a donc bien préservation de l'unité de la médecine.

Les dirigeants des différents syndicats médicaux vont maintenant consulter leurs organisations et nous souhaitons que les signataires soient le plus nombreux possible.

Cette vie conventionnelle offrira en effet certains avantages que je rappellerai brièvement.

Grâce à cet accord, les médecins sont assurés que les caisses prendront en charge la formation continue obligatoire.

Le respect des bonnes pratiques pourra être établi en partenariat entre les caisses et les médecins.

La provision pour revalorisation d'honoraires, si les objectifs fixes sont tenus, est assurée.

Il y aura une modulation individualisée assurée par la vie conventionnelle, comme le souhaitaient de nombreux parlementaires.

Les partenaires se sont engagés à régionaliser les objectifs de santé, ce qui est particulièrement souhaitable aujourd'hui.

Si les signataires sont nombreux et si le monde syndical médical s'associe largement à la vie conventionnelle, il est offert une chance unique aux médecins de s'approprier la réforme et de la faire leur, ce qui nous permettra d'avoir une médecine de qualité et, en même temps, à l'abri des déficits chroniques qui auraient mis à mal, à terme, le système de santé à la française, auquel nous sommes attachés.

Il s'agit donc d'une étape importante. Nous souhaitons que, au terme de la réflexion des uns et des autres, cette réforme soit très largement suivie par les médecins de France. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a Mme Monique Papon.

Mme Monique Papon. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, concertation et le dialogue entre la Caisse nationale d'assurance maladie et les medecins portent leurs fruits. Un accord est intervenu sur la mise en place de conventions medicales qui se substituent a la convention unique de 1993, et nous nous en rejoyissons.

Le plan dont vous avez pris l'initiative avec M. le Premier ministre est actuellement a l'oeuvre. Nous savons la part que vous avez prise dans les discussions avec les professionnels de sante, qui sont tous animés par un reel souci de responsabilite.

Cette importante etape franchie, pouvez-vous nous donner des precisions sur celles qui sont a venir et visent a garantir a tous les Francais une medecine de qualite, dans un necessaire esprit de maitrise des depenses de sante ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame le depute, un accord de principe est effectivement intervenu entre les caisses et certains syndicats medicaux: il permet, avec deux conventions tenant compte des specificites de l'exercice generaliste et de l'exercice specialiste, de garder un large tronc commun. Les trois quarts des dispositions sont communes et il y a donc bien preservation de l'unite de la medecine.

Les dirigeants des differents syndicats medicaux vont maintenant consulter leurs organisations et nous souhaitons que les signataires soient le plus nombreux possible.

Cette vie conventionnelle offrira en effet certains avantages que je rappellerai brievement.

Grace a cet accord, les medecins sont assures que les caisses prendront en charge la formation continue obligatoire.

Le respect des bonnes pratiques pourra etre etabli en partenariat entre les caisses et les medecins.

La provision pour revalorisation d'honoraires, si les objectifs fixes sont tenus, est assuree.

Il y aura une modulation individualisee assuree par la vie conventionnelle, comme le souhaitaient de nombreux parlementaires.

Les partenaires se sont engages a regionaliser les objectifs de sante, ce qui est particulierement souhaitable aujourd'hui.

Si les signataires sont nombreux et si le monde syndical medical s'associe largement a la vie conventionnelle, il est offert une chance unique aux medecins de s'approprier la reforme et de la faire leur, ce qui nous permettra d'avoir une medecine de qualite et, en meme temps, a l'abri des deficits chroniques qui auraient mis a mal, a terme, le systeme de sante a la francaise, auquel nous sommes attaches.

Il s'agit donc d'une etape importante. Nous souhaitons que, au terme de la reflexion des uns et des autres, cette reforme soit tres largement suivie par les medecins de France. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [Mme Papon Monique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2280

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 1997, page 1581

Réponse publiée le : 5 mars 1997, page 1581

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 mars 1997